

**Mairie de
SCHALKENDORF**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton de Bouxwiller
✉ Mairie,
67350 SCHALKENDORF
☎/fax : 03.88.90.80.84
mairie.schalkendorf@orange.fr

SEANCE DU JEUDI 28 MARS 2019

Sous la présidence de : KRIEGER Bernard, Maire
KIEHL Pierre - SCHMITT Huguette
ARNOUX Audrey - GANGLOFF Dany
KAYSER Serge - MORLANG Christian
ROOS Isabelle - SCHNELL Frédéric
SCHOLLER Frédy

Nombre de Conseillers
élus : 11
en fonction : 10
présents : 10

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 5/3/2019

Le PV de la réunion du 05/03/2019 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Compte Administratif 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre KIEHL, adjoint au maire, choisi par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Bernard KRIEGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	196.965,07 €
Recettes de fonctionnement	263.462,58 €
EXCEDENT	66.497,51 €
Dépenses d'investissement	173.712,51 €
Recettes d'investissement	153.070,45 €
DEFICIT	20.642,06 €
EXCEDENT GLOBAL 2018	45.855,45 €

2) a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Affectation des résultats de l'année 2018

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, constatant que le Compte Administratif 2018 fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : 20.642,06 €
- un excédent global de : 45.855,45 €

décide à l'unanimité :

- d'annuler le déficit d'investissement en affectant le montant de 20.642,06 € au compte 1068
- d'affecter le résultat net global de 45.855,45 € en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2019

4. Comptes de Gestion 2018

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2018, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

5. Taux des impôts locaux 2019

Sur proposition du maire et après délibérations, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux de trois taxes locales. Les bases et produits prévisionnels 2019 sont les suivants :

	<u>Bases</u>	<u>Taux</u>	<u>Produits</u>
Taxe d'Habitation	355.800	10,06 %	35.793 €
Taxe Foncière bâti	206.800	12,56 %	25.974 €
Taxe Foncière non bâti	29 800	57,81 %	17.227 €

			78.994 €

6. Budget primitif 2019

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2019 qui se présente comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 223.800 €
Dépenses et recettes d'investissement : 282.500 €

7. Divers

M. le Maire rappelle :

- que la fibre est disponible sur la commune depuis le 14 mars 2019
- que la journée nettoyage de printemps est prévue ce samedi 30 mars 2019